

Réunion de COPIL

Etude de zone

Lieu : DREAL - Unité territoriale de Valenciennes – Prouvy

Date : Vendredi 21 juin 2013

Participants :

- M. HELLEBOID, DREAL
- M. JABLOWSKI, S3PI HCD
- Mme DUFLOS, S3PI HCD
- Mme VERDIER, DREAL / Ministère
- M. GRAMMONT, INERIS
- M. CORDONNIER, Association APRES
- M. HEYMAN, CIRE
- Mme DU CREST, ARS
- M. HAGUENOER, Université Lille 2, APPA
- M. STAHL, EDF CPT de Bouchain
- Mme LE DEVEHAT, BURGEAP
- M. CARDOT, Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent
- M. TOUZE, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Excusés :

- M. ALLEMAND, Ecole des Mines de Douai
- M. HOUILLER, Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent
- Mme DELAUNAY, ATMO

Monsieur HELLEBOID rappelle que l'étude de zone a commencé en 2009.

I) Validation du compte rendu réunion de la réunion du 18 avril 2013

Le compte rendu de la réunion du 18 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

II) Compléments du rapport

1) *Compléments sur le plomb*

Mme LE DEVEHAT indique qu'en ce qui concerne l'eau, les suivis piézométriques montrent que l'ensemble des concentrations sont inférieures à la limite de quantification, qui est de 5 microgrammes par litre.

Les plombémies estimées suivant les scénarii sont :

- scénario majorant : entre 14 et 45 microgrammes par litre ;
- scénario moyen : entre 9 et 30 microgrammes par litre.

La moyenne des plombémies estimées est comparable aux valeurs mesurées en France.

42 % de la plombémie totale est induit par la concentration en plomb dans les sols ; 40 % par celle des végétaux, 16 % l'eau et 0,4 % l'air.

Compte tenu de l'ensemble des voies d'exposition, le coefficient de danger relatif au plomb est de 0,6. Le coefficient relatif aux effets cancérigènes est de $1,4 \cdot 10^{-6}$.

Mme DUCREST rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été suggéré d'intégrer l'ensemble des polluants dans l'évaluation du risque sanitaire.

Mme LE DEVEHAT explique que le plomb est la seule substance qui a été considérée comme problématique à l'issue de l'IEM. Calculer le risque pour l'ensemble des substances ne modifierait pas les conclusions de l'étude.

2) *Complément sur les métaux*

Mme LE DEVEHAT explique avoir pris en compte les mesures réalisées par ATMO en 2010 et 2011 pour l'arsenic, le cadmium, le nickel et le plomb. Les données ont été comparées aux mesures de la station fixe de Denain. Il existe un écart important entre les concentrations modélisées et les concentrations mesurées. Néanmoins, ces dernières restent inférieures aux valeurs réglementaires. De plus, l'écart s'explique par le fait que seules les sources industrielles ont pu être modélisées pour les métaux.

Mme LE DEVEHAT a remplacé les concentrations modélisées par les concentrations mesurées pour le calcul des risques par inhalation. Les conclusions de l'étude ne sont pas modifiées, car les coefficients de danger restent inférieurs à la valeur seuil. Des différences importantes sont néanmoins observées pour le manganèse et pour le nickel. En ce qui concerne les risques cancérigènes, il existe des différences importantes pour le nickel et le plomb. Pour autant, l'ERI sommé est inchangé.

Monsieur HELLEBOID rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été convenu d'examiner la concentration près de l'école d'Aniche.

Mme VERDIER précise que cette école ne fait pas partie de l'action *établissements sensibles*, faute de site BASIAS jouxtant l'école. Il n'est pas possible d'affirmer que les

concentrations en plomb proviennent d'un site industriel. Selon les témoignages, il existait auparavant des cristalleries au plomb, ce qui pourrait expliquer la concentration observée.

M. CARDOT précise avoir demandé à la DGS de la commune d'Aniche des données complémentaires.

Mme VERDIER explique que selon le bureau des sols du Ministère, la concentration observée (120 ppm) ne constitue pas un risque sanitaire significatif.

M. CORDONNIER estime que la contamination des sols et des sous-sols des points noirs environnementaux ne peut être appréciée à travers l'étude des retombées atmosphériques actuelles. Des études historiques et géographiques doivent être menées. Les sources BASIAS et BASIOL ne sont pas suffisantes.

Monsieur HELLEBOID rappelle que BASIAS est fiable. Cette base a été construite grâce à l'ensemble des données disponibles permettant d'identifier les risques associés aux activités passées. Il sera difficile d'obtenir une base plus complète.

Mme DUFLOS précise que l'étude a permis d'identifier les zones dans lesquelles une analyse plus approfondie pourra être menée.

M. HAGUENOER indique qu'en ce qui concerne la plombémie, la valeur seuil d'intervention devrait diminuer. La valeur de base, actuellement de 100 microgrammes par litre, pourrait être diminuée de moitié. Une valeur admissible pourrait être fixée à hauteur de 50 microgrammes par litre. L'atteinte de cette valeur devrait être déclarée et donner lieu à une enquête environnementale. Enfin, une valeur intermédiaire devrait se situer entre 30 et 49 microgrammes par litre. Si cette valeur est atteinte, une seconde plombémie devra peut-être être réalisée.

M. CORDONNIER souhaite savoir si l'étude quantitative des risques sanitaires permet d'évaluer les conséquences pathologiques de la concentration de plomb chez les enfants.

M. HAGUENOER répond que la relation entre les doses et les effets est connue.

3) Conclusions

Mme LE DEVEHAT indique que les niveaux de risques pour la voie d'exposition par inhalation ne sont pas significatifs. Le principal contributeur de risque est le benzène.

Pour les NOx et les particules, les concentrations modélisées sont supérieures à la valeur guide de référence.

III) Perspectives

Mme LE DEVEHAT indique que la maîtrise et la baisse des NOx et des particules sont une des priorités du PPA du Nord-Pas-de-Calais.

En ce qui concerne le benzène, une campagne de mesures est envisagée à Haulchin.

Une communication sera réalisée autour des bonnes pratiques de consommation pour la prévention plomb, ainsi qu'une préconisation sur les bonnes pratiques d'élevage et de consommation des œufs pour la prévention dioxine. Enfin, la réalisation de mesures complémentaires est préconisée autour de l'école Maxime Quevy à Aniche.

En ce qui concerne les dioxines, une communication portera sur les pratiques d'élevage et de consommation des œufs.

Enfin, pour le cadmium, il est préconisé de réaliser des mesures de concentration dans les légumes, dans les zones impactées.

M. GRAMMONT signale que l'Etat est intervenu il y a quelques années après avoir constaté une forte concentration de dioxines dans les œufs.

Mme LE DEVEHAT précise que l'Etat a pris des mesures d'interdiction de ventes.

M. GRAMMONT souhaite savoir si les services de l'Etat ont continué de suivre les poulaillers du secteur.

Mme DUFLOS répond qu'aucune nouvelle alerte n'a été émise. Néanmoins, il n'est pas possible de vérifier les pratiques des particuliers.

Mme DUCREST suggère de vérifier si des contrôles ont été réalisés.

Monsieur HELLEBOID précise que la présence de dioxines dans le lait est régulièrement mesurée dans des exploitations à proximité des incinérateurs.

M. CORDONNIER pense qu'une concentration élevée de dioxines avait été mise en évidence dans les urines de renard et d'oiseau, dans le cadre de la surveillance des sites d'incinération des ordures ménagères.

M. GRAMMONT rappelle que la concentration de dioxines dans la zone étudiée est comparable à celle de sites urbains qui ont accueilli un incinérateur.

M. CORDONNIER considère que les risques sanitaires liés à la pollution des matrices devraient être évalués par zone.

M. GRAMMONT explique que des études sont menées sur des périmètres relativement larges pour définir les priorités, mais que les zones sont ensuite gérées de manière individuelle.

Mme DUFLOS propose de mener des études complémentaires sur le plomb à Aniche et à Emerchichourt.

M. CARDOT suggère de mener des études complémentaires également à Auberchicourt.

Mme DUFLOS indique que des témoignages pourraient être recueillis pour prendre connaissance de sites non répertoriés.

M. HELLEBOID en conclut que des études complémentaires sur le plomb seront menées dans un périmètre plus large que celui de l'école. De plus, il sera demandé à la DDPP si des mesures de dioxines sont réalisées dans des élevages industriels.

M. GRAMMONT souhaite savoir qui informera le Comité des actions mises en œuvre.

Mme DUFLOS répond que le S3PI ou d'autres structures pourraient jouer le rôle de pilote.

M. HAGUENOER demande des précisions sur la communication.

Mme DUFLOS répond qu'il est prévu de communiquer sur l'étude, ainsi que sur les bonnes pratiques. Par ailleurs, des groupes de travail sur le benzène, le plomb, le cadmium et la communication pourraient être constitués.

M. HELLEBOID pense que des financements pourraient être recherchés pour la réalisation des actions complémentaires.

Mme DUFLOS précise que le S3PI dispose d'un budget d'environ 10 000 euros pour réaliser des prélèvements.

M. HELLEBOID propose de lancer un appel à candidatures aux groupes de travail auprès des membres du Comité. Un tableau précisant, pour chaque action, le pilote, les participants et les financements leur sera adressé.

M. CARDOT souhaite que les subventions dont pourrait bénéficier le S3PI soient précisées.

Mme DUFLOS propose de lister l'ensemble des subventions que l'on pourrait bénéficier.

M. CORDONNIER rappelle que l'étude de zone s'inscrit dans le cadre des plans national et régional sur la santé et l'environnement. Son association demandera de participer à un retour d'expérience de l'ensemble des études de zone réalisées. Elle tentera d'impulser une réflexion sur l'évaluation des risques sanitaires de zone. Par ailleurs, l'étude présentée constitue un bon indicateur d'alerte, mais il ne s'agit pas d'une étude d'évaluation scientifique. Des problèmes se posent en effet dans le choix des procédures et de la méthodologie, ainsi que dans la fiabilité et la validité des données.

M. HAGUENOER rappelle que le PRSE 1 et le PNSE 1 n'ont toujours pas été évalués. Il est pourtant indispensable d'évaluer les actions menées au regard des objectifs. En outre, des ministères, tels que le Ministère du Logement et le Ministère de l'Agriculture, auraient dû participer à l'élaboration du PNSE 2.

M. CORDONNIER s'interroge sur le fait que les industriels aient pu apporter des contributions exhaustives à l'étude présentée.

M. HAGUENOER indique que les organismes extérieurs auxquels ont fait appel les entreprises pour réaliser des études ne peuvent être remis en cause. Néanmoins, il est possible de s'interroger sur les mesures prises par les industriels le jour des prélèvements.

M. HELLEBOID explique que l'étude consacre une part importante aux émissions industrielles dans la mesure où il s'agit des émissions les mieux qualifiées. Par ailleurs, sur les sites industriels, des contrôles sont réalisés par des organismes agréés. En outre, la DREAL procède à des contrôles inopinés. Les données sont ainsi suffisamment fiables pour être utilisées.

M. STAHL suggère la participation d'experts aux différents groupes de travail.

Mme DUFLOS invite les participants à lui faire part de personnes compétentes sur les différentes thématiques.

IV) La communication

Mme LE DEVEHAT indique qu'il convient de déterminer le moment opportun de communiquer. Par ailleurs, une communication écrite et deux réunions publiques (une à destination des élus et des industriels et une à destination du grand public) pourraient être organisées.

Mme DUFLOS ajoute que la première réunion publique pourrait être présidée par le Sous-préfet de Douai ou le Sous-préfet de Valenciennes.

M. HELLEBOID demande à Mme LE DEVEHAT si elle est mesure de rédiger un document de vulgarisation scientifique.

Mme LE DEVEHAT répond par l'affirmative. Son cabinet a rédigé un tel document pour les sept études de zone qu'il a réalisées.

M. HAGUENOER souhaite que Mme LE DEVEHAT adresse aux membres du Comité un ou deux documents de vulgarisation, à titre d'exemple.

M. HELLEBOID indique que les documents en question seront communiqués aux membres du Comité

Mme LE DEVEHAT précise qu'une réunion publique est prévue à Ambès dans quinze jours. Elle pourrait en présenter un retour d'expérience au Comité. Par ailleurs, elle suggère de solliciter le service communication de la Préfecture.

M. HELLEBOID pense qu'un bulletin d'information rappelant la démarche de l'étude et exposant brièvement les conclusions pourrait être diffusé avant la première réunion publique. Les conclusions seraient détaillées dans un second document.

M. CARDOT estime qu'une réflexion devrait être menée sur la manière de sensibiliser un grand nombre de personnes.

M. HELLEBOID indique qu'un groupe de travail sur la communication sera constitué. Les propositions de ce groupe seront adressées à l'ensemble des membres du Comité. De plus, deux réunions publiques devraient avoir lieu, ainsi que la rédaction d'un document de synthèse.

Mme DUFLOS ajoute que le groupe de travail devra aussi réfléchir aux dates des réunions publiques.

M. HELLEBOID précise que les Sous-préfets observeront une période de réserve avant les élections de 2014. Il propose ensuite de mettre un terme à l'étude et de prévoir une réunion dans un an pour faire le point sur les différentes actions engagées à la suite de cette étude.